



## Enquête conjointe suite à une alerte pour atteinte aux droits des personnes au Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) de Fontenay-aux-Roses

Le 12 juin 2024 des représentants du personnel ont alerté la direction du CEA Paris-Saclay pour **atteinte aux droits des personnes** (article L. 2312-59 du code du Travail) concernant la situation du SPST de Fontenay aux Roses, consécutivement à la **démission de l'infirmière la plus expérimentée** après 17 ans de carrière au CEA.

Une enquête conjointe a été menée par quatre enquêteurs, deux représentants de la direction et deux représentants du personnel dont un membre de la **CFTC**.

A l'issue des entretiens de l'ensemble des salariés du SPST, l'analyse et les conclusions liminaires qui ont fait consensus entre les enquêteurs ont été communiquées au directeur du centre Paris-Saclay le 19 juillet 2024. Outre le fait déclencheur de l'alerte, l'enquête a notamment révélé des tensions, des conflits interpersonnels, un défaut d'alerte de l'ACMS en charge du suivi médical des salariés, une méconnaissance de la cellule RPS et l'émergence d'un clan pratiquant l'insubordination et l'ostracisation.

A l'issue de l'enquête, le plan d'actions mis en place par la direction a permis principalement :

- la prise en charge des salariés en souffrance et le soutien par une psychologue,
- une mise à plat du fonctionnement et de l'organisation du service afin de dissoudre les clans,
- une sensibilisation des salariés au « Harcèlement, agissements sexistes et discriminations » et au fonctionnement de la cellule RPS,
- un soutien et un renforcement des responsables hiérarchiques avec une formation « management »,
- des entretiens réguliers avec l'ACMS afin de suivre l'évolution de la situation.
- un suivi resserré du service par les RH et le chef de service.

L'ensemble de ce travail conjoint a été présenté aux élus signataires de l'alerte le 16 janvier 2025.